

Ouverture d'une unité de lits de dégrisement aigus au CHUV

Service de communication
Rue du Bugnon 21
1011 Lausanne

Hotline médias
M: +41 79 556 60 00
medias@chuv.ch

Le CHUV inaugure le 2 avril 2015 une unité de 4 lits de dégrisement aigus dans le cadre d'un projet pilote de 9 mois. Ce projet s'inscrit dans la mise en place à Lausanne d'une chaîne de prise en charge des personnes fortement alcoolisées en partenariat avec la police, les services d'ambulance et l'Equipe mobile d'urgence sociale (EMUS). L'objectif est double: permettre une prise en charge mieux adaptée et alléger les Urgences du CHUV lorsque les patients alcoolisés présentent un faible risque de complication.

Renseignements complémentaires:

Prof. Pierre-François Leyvraz
Directeur général
pierre-françois.leyvraz@chuv.ch
T: +41 21 314 96 00

M. Darcy Christen
Service de communication
medias@chuv.ch
M. +41 79 556 60 00

Les Urgences du CHUV accueillent plus d'une trentaine de cas d'alcoolisation aiguë par semaine, soit 5% des admissions totales, dont un tiers est formé de jeunes présentant un faible risque de complication médicale. En raison de leur taux d'alcoolémie, ces patients nécessitent une vigilance (surveillance neurologique et contrôle des paramètres vitaux, notamment) mais ce type de prise en charge ne justifie pas le plateau technique des Urgences. En l'absence de surveillance et d'encadrement un jeune patient alcoolisé peut aussi présenter des risques (chutes, accidents de la voie publique, agressions, hypothermie, etc.). Les lits de dégrisement permettent une alternative qui garantit la sécurité du patient sans charger les Urgences.

L'unité est rattachée au Service d'alcoologie du CHUV et constitue un maillon d'une filière de prise en charge globale, en partenariat avec les forces de l'ordre, les ambulanciers et les travailleurs sociaux. Les ambulances ou l'Equipe mobile d'urgence sociale (EMUS) déterminent la destination de la personne alcoolisée sur la base d'une grille de critères établie en collaboration avec le CHUV: retour à domicile, Unité de dégrisement, Urgences du CHUV ou Hôpital de l'enfance). Lorsqu'elle est admise à l'Unité de dégrisement, la personne est surveillée par un-e infirmier-ère. Avant son départ, elle est évaluée par un médecin et bénéficie donc d'une intervention visant à prévenir de nouveaux abus d'alcool, avec une orientation dans le réseau médico-social en fonction de sa situation.

Lors d'un séjour à l'Unité de dégrisement, les frais liés à des soins médicaux ou à une surveillance infirmière sont pris en charge par la LAMal; dans la mesure où son séjour se prolonge au-delà de la période de risque sanitaire, le patient assume une participation forfaitaire de 50 francs pour l'hébergement, ainsi que la franchise selon son modèle d'assurance et les frais d'ambulance le cas échéant. La solution de participation aux frais vise à responsabiliser



les usagers en leur demandant de participer aux coûts qu'ils engendrent.

Les solutions proposées sont en l'état conçues sous une forme de projet pilote et feront l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Etat avant de statuer sur leur éventuelle poursuite.

Le Service d'alcoologie du CHUV auquel l'Unité de dégrisement est rattachée, est constitué d'une équipe pluridisciplinaire comprenant médecins internistes, psychiatres, psychologues, infirmiers et assistants sociaux. Ses activités s'articulent autour de trois axes: les activités cliniques, l'enseignement et la recherche. Il est rattaché au Département universitaire de médecine et santé communautaires du CHUV.